

Subsides

M. MacKay: Le marché a réagi en conséquence, n'est-ce pas?

M. MacEachen: Selon lui, le budget serait avantageux pour les investisseurs étrangers au détriment des nôtres. Pour chaque Canadien riche qui est victime du budget, on compte 28 Canadiens moyens qui profitent des dispositions sur la déductibilité des intérêts et s'en servent pour financer de nouvelles entreprises.

M. MacKay: Comment va la bourse ces jours-ci?

M. MacEachen: C'est après avoir entendu ces points de vue et celui des députés de la Chambre des communes, que j'ai modifié cette disposition le 18 décembre.

Ensuite, le 18 janvier, la même personne, soit le président de la bourse de Toronto, m'a écrit pour me dire que la modification du 18 décembre, concernant la déductibilité des frais d'intérêt:

... répondait aux inquiétudes exprimées par la bourse de Toronto et d'autres représentants du commerce des valeurs mobilières quant aux effets de la proposition initiale sur l'investissement dans les sociétés en pleine expansion.

Ainsi que les industries.

M. Baker (Nepean-Carleton): Voyons maintenant ce que pense le simple citoyen de votre budget.

M. MacEachen: Un obstacle à l'investissement? Aujourd'hui, le chef de l'opposition a repris le même refrain. A ce sujet, je préfère les observations du président de la bourse de Toronto et du président de l'association des courtiers qui ont dit qu'ils n'avaient rien à ajouter au sujet de la déductibilité des frais d'intérêt.

M. Wilson: Pourquoi sont-ils venus témoigner devant notre comité?

M. MacEachen: Si j'ai rappelé ces faits, c'est qu'on avait prêté à la question une importance considérable. C'était une preuve irréfutable de notre hostilité à l'investissement. Cette preuve n'existe plus. Tout est réglé, d'après eux; pourtant, le chef de l'opposition répète la même rengaine. Dans ce cas-ci, je préfère l'opinion de ces personnes à celle du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le chef de l'opposition. Les députés de ce côté-ci l'ont écouté avec la plus grande attention. J'ai écouté le chef du Nouveau parti démocratique très attentivement. Depuis que j'ai commencé à parler, je suis dérangé et chahuté par les députés des deux partis. J'en conclus que mes arguments portent et qu'au lieu d'écouter en silence, ces députés réagissent bruyamment selon leur habitude.

M. MacKay: Regardez le visage des députés qui sont derrière vous.

M. Epp: Allan, ne vous retournez pas.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot à propos d'une déclaration que le chef de l'opposition a faite sur le crédit d'impôt-enfants. Il a déclaré que les mesures budgétaires priveront 60,000 Canadiennes du crédit d'impôt au titre des enfants. Je trouve étrange cette remarque du chef de l'opposition. Je voudrais, s'il le peut, qu'il prouve que 60,000 Canadiennes seront privées du crédit d'impôt au titre des enfants. Ce crédit est versé intégralement aux familles dont le revenu net en 1982 sera inférieur à \$26,330. Les familles dont les revenus dépassent ce seuil touchent un crédit d'impôt réduit de 5 p. 100 du revenu dépassant le seuil. Cette année, grâce à l'indexation du crédit d'impôt le revenu a été majoré au niveau du seuil d'environ \$2,850. La hausse de ce revenu fait plus que compenser l'inclusion des prestations versées à l'employé dans le calcul du revenu. Tous les changements budgétaires notamment celui qui est attribuable à l'indexation en 1982 feront passer le crédit d'impôt au titre des enfants de 900 millions, ce qu'il serait autrement, à plus de 1.1 milliard de dollars.

M. Breau: Vous vous êtes encore trompé Joe.

M. Trudeau: Rétractez-vous.

M. MacEachen: En définitive, ces modifications augmenteront la somme globale du crédit d'impôt au titre des enfants. En fait, le changement apporté au budget et l'indexation auront pour résultat d'augmenter le crédit au titre des enfants de plus de 200 millions de dollars. A tout prendre, les effets du budget sur les avantages tirés d'un emploi seront amplement contrebalancés par les dispositions d'indexation; j'ajouterais, cependant, que de rares particuliers à revenu élevé, qui autrefois pouvaient faire échapper leur revenu à l'impôt en déduisant d'énormes contrats de rente à versements invariables, des frais annexes et autres, n'auront plus droit au crédit-enfant.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Si les députés avaient consulté les tables d'impôt qui accompagnaient le budget et les avaient examinées soigneusement, ils auraient constaté que le régime fiscal permet à des contribuables à revenu très élevés de se prévaloir du crédit-enfant. Ce n'était pas voulu. Je connais un membre très riche d'une profession libérale qui déclarait à l'Association canadienne d'études fiscales que le budget n'aurait qu'un seul effet sur lui: la perte du crédit-enfant.

M. Clark: Son taux d'imposition va baisser.

M. Cousineau: Bravo, Joe.

M. MacEachen: Certes, il était grand temps que quel'un—même si c'était difficile—jette un coup d'œil sur l'éventail des échappatoires fiscales qui profitaient surtout aux riches contribuables qui permettaient à un grand nombre de Canadiens de ne pas payer d'impôt et qui faisaient que certains groupes de contribuables à revenu élevé payaient une moindre part d'impôt que d'autres à revenu moins élevé. Il était certes grand temps de reconsidérer un pareil système.

M. Stevens: Qui l'a instauré?